

CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LOCATION

1. Champ d'application

1.1. Nos conditions générales de vente et de prestations de services sont applicables à toutes les commandes passées à ILS Consulting Group SRL, qui utilise le nom commercial « NIGHTZONE EVENTS » ou « ILS Consulting », dont le siège social est établi à 1450 Chastre, avenue Boischamps 9 bte 1, ci-après dénommé « ILS Consulting Group ».

1.2. Toute convention conclue avec ILS CONSULTING GROUP implique la prise de connaissance préalable des présentes conditions générales et l'adhésion entière et définitive à celles-ci en ce compris dans l'hypothèse où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat. Le fait pour le client de ne pas avoir reçu les présentes conditions générales dans sa langue maternelle ne le dispense aucunement de leur application. Les présentes conditions générales de vente sont consultables en permanence sur simple demande écrite à info@nightzone.be ou sur le site internet www.nightzone.be, ce qui est renseigné sur chaque remise d'offre, devis, bon de commande, étude et facture. Ces conditions excluent l'application de toutes les conditions du client, même si elles sont été communiquées à ILS CONSULTING GROUP avant la livraison.

1.3. Ces conditions générales de vente sont les seules applicables et remplacent toute condition générale ou particulière du client que ILS CONSULTING GROUP n'aurait pas expressément acceptée par écrit.

1.4. Toute dérogation accordée par ILS CONSULTING GROUP aux présentes conditions générales se limite au contrat particulier comprenant cette dérogation.

1.5. ILS CONSULTING GROUP pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment pour se conformer aux dispositions légales, et dès lors indépendamment de la volonté de ILS CONSULTING GROUP, sans en aviser personnellement le client et sans possibilité pour ce dernier de prétendre à une indemnisation quelconque. Il appartient donc au client de vérifier périodiquement si des modifications sont intervenues. Cependant, les conditions communiquées au moment de la commande resteront d'application pour cette commande.

1.6. Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées dans l'offre transmise au client forment un ensemble contractuel, auquel le client donne son accord dans sa globalité.

2. Offre et commande

2.1. Le délai de validité des offres de ILS CONSULTING GROUP est d'un mois. Nonobstant leur délai de validité et aussi longtemps qu'elles n'aient pas été acceptées par le client, ces offres pourront être révoquées ou modifiées à tout moment, sans préavis ni indemnité.

2.2. Les offres de ILS CONSULTING GROUP sont établies sur base des informations fournies par le client. En cas de rajouts ou de modifications quelconques des prestations souhaitées, ILS CONSULTING GROUP est autorisé à retirer son offre et/ou à en présenter une nouvelle, adaptée aux nouvelles exigences du client.

2.3. Dans une situation d'urgence (c'est-à-dire une commande intervenant à moins d'un mois du jour de la prestation de services), ILS CONSULTING GROUP se réserve le droit de proposer une offre avec une durée de validité réduite. Ces conditions particulières seront alors mentionnées dans le devis et ne seront valables que pour la commande concernée.

2.4. Toute modification, ajout ou suppression de travaux tels que décrits à l'offre fera l'objet d'un avenant, à défaut de quoi ils seront réputés avoir été exécutés conformément aux instructions verbales du client qui renonce de ce fait à tout recours de ce chef, y compris quant à la facturation de ces travaux. ILS CONSULTING GROUP se réserve le droit d'apporter en cours de réalisation toute modification jugée utile au projet, si les circonstances l'exigent. Si des difficultés surgissent suite à un manque d'informations fournies par le client ou suite à des circonstances exceptionnelles, ILS CONSULTING GROUP mettra en œuvre, en accord avec le client ou sans son accord si l'urgence le justifie, tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet. Dans tous les cas, les prestations supplémentaires seront facturées au client. Au surplus le client portera le risque de tout dommage ou pertes nées de renseignements incomplets ou erronés.

3. Location de matériel.

3.1. Le matériel loué se trouve sous l'entière responsabilité du client dès prise de possession du matériel par le client, ce jusqu'au retour du matériel, moment où un état des lieux sera dressé contradictoirement. ILS CONSULTING GROUP met tout en œuvre pour louer du matériel en parfait état de fonctionnement et le matériel sortant est réputé se trouver dans cet état à sa sortie des entrepôts de ILS CONSULTING GROUP. La réception du matériel entraîne l'acceptation sans réserve et irrévocable de celui-ci dans l'état dans lequel il se trouve.

3.2. La location et le retour du matériel ont lieu dans les locaux de ILS CONSULTING GROUP ou tout autre endroit fixé préalablement de commun accord, aux dates et heures telles que reprises au bon de commande. Tout retard dans la restitution du matériel loué, sans accord écrit préalable de ILS CONSULTING GROUP, sera facturé au tarif fixé par la location, tout nouveau jour entamé étant dû en intégralité, outre une indemnité forfaitaire de 15% de la totalité de la facturation pour couvrir le dommage causé à ILS CONSULTING GROUP, sans qu'elle n'ait à justifier d'un quelconque dommage.

3.3. Sauf convention contraire, le retour du matériel loué se fait entre 9h00 et 12h00 en les locaux de ILS CONSULTING GROUP et l'enlèvement entre 13h00 et 17h00.

3.4. Lors de l'enlèvement du matériel loué, le client remettra une garantie soit en liquide (pour maximum 3.000,00 EUR), soit par tout autre mode de paiement à l'exception des chèques, équivalent à 10% du montant de la location TVAC. Cette garantie sera restituée au client lors de la rentrée du matériel loué. Si un sinistre est constaté, la restitution de la garantie sera différée jusqu'à ce que le sinistre soit chiffré. La garantie viendra dans ce cas en déduction du sinistre.

3.5. Le matériel loué doit être restitué en même état et ne peut faire l'objet de modification par le client de quelque sorte que ce soit. Le client s'engage à en faire bon usage et ce en toutes circonstances.

Le matériel restera en toutes circonstances sous sa responsabilité. La sous-location, le prêt ou le dépôt du matériel loué par le client sont strictement interdits, sauf accord préalable et écrit de ILS CONSULTING GROUP.

3.6. Le transport est sous la responsabilité et au frais du client, qui est censé avoir contracté une assurance adéquate au bénéfice de ILS CONSULTING GROUP.

4. Achat de matériel.

4.1. Les obligations de ILS CONSULTING GROUP seront intégralement remplies dès que le matériel aura été enlevé par le client.
4.2. Les prix s'entendent enlèvement en les bureaux de ILS CONSULTING GROUP, sauf convention contraire écrite de la part de ILS CONSULTING GROUP. Les frais de livraison sont toujours à charge du client.

4.3. Sauf disposition contraire fixée de commun accord, la commande ne sera exécutée qu'après paiement d'un acompte de 50% du montant total de la commande, TVA comprise. ILS CONSULTING GROUP se réserve le droit, à tout moment et sans justification préalable, d'exiger le paiement intégral à la commande.

4.4. Aucune commande d'achat de matériel ne peut être annulée. Le prix d'achat devra dans tous les cas être payés et le client devra en prendre livraison.

4.5. Sauf disposition contraire fixée de commun accord, le solde de la commande devra être payée à l'enlèvement.

4.6. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le dépassement de ce délai, pour quelque cause que ce soit, ne confère jamais au client un droit ou une quelconque indemnité où la non-exécution d'une quelconque obligation résultant pour lui du contrat. Il ne confère jamais le droit pour le client d'annuler sa commande.

4.7. En cas d'avarie, de manquant ou d'erreur de livraison, le client peut refuser de prendre livraison du matériel défectueux. Les raisons de ce refus sont consignées sur le bon d'enlèvement. En aucun cas, le client ne peut refuser de prendre livraison de la partie du matériel étant conforme à la commande.

Il sera tenu de payer le prix total du matériel enlevé. A défaut de réclamation dans un délai de deux mois à compter du jour de constat du défaut, le matériel vendu et enlevé est censé être conforme à la commande.

ILS CONSULTING GROUP répond vis-à-vis du consommateur de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du bien et qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

En cas de vente de matériel d'occasion cette garantie est d'un an à compter de la délivrance.

Le délai de deux ans, ou un an, est suspendu pendant le temps nécessaire à la réparation ou au remplacement du bien, ou en cas de négociations entre le vendeur et le client en vue d'un accord amiable.

Le client est tenu d'informer ILS CONSULTING GROUP de l'existence d'un défaut de conformité dans un délai de deux mois à compter du jour du constat dudit défaut.

L'action du consommateur se prescrit dans un délai d'un an à compter du jour où il a constaté le défaut de conformité, sans que ce délai puisse expirer avant la fin du délai de deux ans.

4.8. Tout matériel enlevé ou livré, alors que le paiement intégral n'est pas encore intervenu, demeure la propriété exclusive de ILS CONSULTING GROUP jusqu'à paiement intégral et l'exécution de toutes les obligations découlant du bon de commande. Le client ne pourra dans ce cas, sans le consentement préalable de ILS CONSULTING GROUP, transférer le matériel à un tiers. Le transfert du risque a lieu lors de l'enlèvement ou de la livraison, nonobstant la clause de réserve de propriété dont bénéficie ILS CONSULTING GROUP.

4.9. Après enlèvement, seule la garantie fournie par le fabricant reste d'application pour la durée fixée par celui-ci, la seule obligation pour ILS CONSULTING GROUP étant de fournir les coordonnées du service technique de l'importateur pour le Benelux ou du fabricant.

5. Prestation de service

5.1. Les prestations de service effectuées par ILS CONSULTING GROUP comprennent notamment la gestion événementielle. Cela inclut la mise à disposition de DJ, techniciens ou ingénieur du son, l'apport d'instruments, d'éclairage, de sonorisation, la mise à disposition d'un photographe, la réalisation de graphisme, la mise à disposition d'un vidéaste, d'un drone, etc. Les prestations de service susmentionnées peuvent également comprendre le montage et démontage du matériel.

Les prestations de service comprennent également l'organisation d'évènement de tout type (ex. : salon d'agriculture, stands d'exposition, évènement en ligne sur internet, jeux sur internet avec ou sans lien avec l'évènement, etc.)

5.2. Les prestations de service fournies par ILS CONSULTING GROUP sont adaptables en fonction des besoins du client.

5.3. La prestation de service est une obligation de moyen et non de résultat. Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de non satisfaction pour les services prestés.

5.4. Le client ayant signé pour des prestations de service, est tenu d'agir de sorte à ce que ILS CONSULTING GROUP puisse effectuer lesdits services tels que prévus par le contrat.

6. Prix

6.1. Les prix des prestations de ILS CONSULTING GROUP sont indiqués en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée indépendamment de la volonté de ILS CONSULTING GROUP entre le moment de la commande et celui de la prestation de services sera à charge du client.

6.2. Les prix indiqués dans l'offre ne visent que les prestations qui y sont décrites, à l'exclusion de toute autre prestation.

7. Paiement

7.1. Les factures sont payables au comptant ou à l'échéance qu'elles mentionnent, ou au plus tard dans la huitaine de réception, sur le compte bancaire au siège social de ILS CONSULTING GROUP (CBC Banque : IBAN : BE42 7320 6427 2554 ; BIC : CREGBEBB).

7.2. Tout paiement pour un devis égal ou supérieur à 3.000,00 EUR TVAC devra se faire exclusivement par versement bancaire, ceci, afin de se conformer à la loi dite « anti-blanchiment d'argent ».

7.3. Toute réclamation relative à une facture doit être adressée par lettre recommandée au siège social de ILS CONSULTING GROUP au plus tard dans les huit jours de l'envoi de la facture. Passé ce délai, la facture est censée être irrévocablement acceptée.

7.4. Sur tout montant resté impayé à l'échéance sera dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt moratoire fixée à 15% l'an, tout mois commencé étant dû, ainsi qu'une indemnité forfaitaire et irréductible de 12 % de ce montant avec un minimum de 75,00 € à titre de frais de dossier. Cette majoration est sans préjudice de tous autres dommages et intérêts causés par le retard de paiement.

7.5. Le client défaillant supporte également les frais de mise en demeure et les frais de recherche exposés par huissier et/ou avocat ainsi que les frais de rappel et de correspondance envoyée par recommandé par ILS CONSULTING GROUP et/ou ses conseils.

7.6. ILS CONSULTING GROUP se réserve le droit de ne pas effectuer toute prestation de services dont les acomptes ou paiements demandés n'ont pas été effectués dans les délais prévus. Dans cette hypothèse aucune indemnité ne serait due par ILS CONSULTING GROUP et les montants prévus à l'article 7.4 des présentes conditions sont dues en faveur de ILS CONSULTING GROUP.

8. Exécution

8.1. ILS CONSULTING GROUP s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses clients une haute qualité de services en bon père de famille. Elle ne sera tenue que d'une obligation de moyen.

8.2. ILS CONSULTING GROUP est en droit de faire exécuter les services commandés par tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

8.3. ILS CONSULTING GROUP se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

8.4. En cas de manquements à ses obligations, hors cas de force majeure, ILS CONSULTING GROUP sera redevable envers le client d'une indemnité équivalente à 12% du montant prévu par le contrat signé entre parties.

9. Obligations du client

9.1. Il incombe au client d'accomplir toutes les formalités nécessaires quant à d'éventuelles autorisations, taxes ou permis indispensables et/ou obligatoires pour le déroulement du travail à accomplir (exemples : SABAM et assimilés, Règlements Communaux, niveaux de décibels, pompiers, ...).

9.2. Le client est tenu de fournir, à heure et à temps, à ILS CONSULTING GROUP toutes les informations utiles à la réussite d'un évènement, cela comprenant la preuve que le client est en ordre au niveau des autorisations visées au point 9.1.

9.3. En aucun cas, ILS CONSULTING GROUP ne peut être tenu responsable des conséquences directes et indirectes du non-respect des points 9.1. et 9.2.

9.4. Le client est tenu de faire usage du matériel de ILS CONSULTING GROUP en bon père de famille. Il s'engage à ne pas utiliser le matériel ou les services à des fins autres que des fins licites.

9.5. Le client ne peut céder à des tiers, ni entièrement, ni partiellement, ses droits et obligations découlant de son lien contractuel avec ILS CONSULTING GROUP, sauf accord préalable et écrit de ILS CONSULTING GROUP.

10. Garanties et responsabilité

10.1. Si le client de ILS CONSULTING GROUP estime être en droit de contester la qualité des services prestés, celui-ci doit faire parvenir sa plainte dans un délai de 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la prestation en question par e-mail avec accusé de réception ou par courrier recommandé.

10.2. En tout état de cause, et même en cas de faute lourde, la responsabilité de ILS CONSULTING GROUP est limitée au montant du contrat conclu avec le client. En cas de responsabilité étendue, tel que dégâts matériel ou dégâts corporels, la responsabilité de ILS CONSULTING GROUP est strictement limitée au montant maximal assuré par l'assurance de ILS CONSULTING GROUP, transmise à première demande. La présente clause n'est pas applicable en cas de dol.

10.3. Si plusieurs personnes physiques et/ou morales devaient être le client, celles-ci seront tenues solidairement et indivisiblement au contrat accepté.

10.4. D'aucune manière, une personne ayant accepté un devis et/ou contrat pour le compte d'une indivision, fut-ce-t-elle temporaire, ne pourra arguer la nullité de ce dernier pour cause de non signature et/ou accord des autres. Cette indivision sera tenue solidairement et indivisiblement, à charge pour elle de se retourner contre le signataire.

10.5. L'ensemble du matériel fourni par ILS CONSULTING GROUP, ou par ses fournisseurs et/ou sous-traitants, est sous la responsabilité du client dès l'arrivée sur place ou dès prise de possession du matériel (si location) jusqu'au départ du véhicule transportant le matériel à la fin de l'évènement ou au retour du matériel si location, qui sera tenu pour responsable de tout dommage ou vol de matériel dont la cause serait externe à la manipulation de l'équipe technique de ILS CONSULTING GROUP. A titre d'exemple, le vol de matériel lors du chargement/déchargement du matériel relève de la responsabilité du client exclusivement. Le montant du dommage sera calculé en fonction du prix actuel catalogue du matériel.

10.6. Quoiqu'il arrive, le client est considéré comme gardien de l'ensemble du matériel apporté et/ou installé durant toute la durée de l'évènement, jusqu'à complet chargement dans le véhicule ILS CONSULTING GROUP. En aucun cas, le client ne pourra considérer que le DJ ou le personnel technique – en ce compris toutes personnes tierce à ILS CONSULTING GROUP – était gardien de la chose. A titre d'exemple, sans être limitatif, un verre d'eau versé sur une table de mixage durant une soirée, le DJ – quel qu'il soit – ne pourra être tenu ni pour responsable ni pour gardien de ladite table de mixage, sauf si cela venait de son fait propre, et/ou à moins que ce dernier soit lui-même le client.

10.7. Le client est tenu de prendre toutes mesures généralement quelconques en vue de la protection du matériel, installé ou non, de tout dommage généralement quelconque accidentel ou volontaire. Il en est de même pour ce qui concerne tout dommage généralement quelconque qui serait causé par le matériel à l'encontre du client lui-même ou de ses invités et autres tierces personnes de par la manière dont le matériel est installé. A titre d'exemple, sans être limitatif, un pied de haut-parleur devra être protégé par des barrières ou chaises ou autre afin que personne ne puisse trébucher dans les pieds.

10.8. Le client est responsable de tout dommage du fait de ses invités et de manière générale de toute personne présente lors de l'évènement qu'il organise.

11. Droit de rétractation pour les contrats conclus à distance

11.1. Lors de la conclusion d'un contrat à distance, le client a le droit de résilier le contrat sans pénalités et sans indiquer de motif, et ce durant un délai de quatorze jours. Ce délai commence à courir le lendemain du jour de la conclusion du contrat.

11.2. Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier sa volonté de renoncer à la prestation de service par écrit (par courrier recommandé ou par e-mail avec accusé de réception) avant l'expiration du délai.

11.3. Si le client a déjà effectué des versements avant d'exercer son droit de rétractation, ILS CONSULTING GROUP sera tenu de restituer ces sommes, sans frais et au plus tard dans les trente jours suivant la rétractation et/ou après restitution des biens livrés.

11.4. Le client ne peut exercer ce droit de rétractation pour les contrats de prestation de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de rétractation visé au point 11.1.

12. Annulation

12.1. À l'exclusion du droit de rétractation visé au point 11 ou d'un cas de force majeure, le client a le droit d'annuler sa commande jusqu'à 21 jours avant la prestation de services ou la location. Ce droit doit être exercé par écrit (par courrier recommandé ou par e-mail avec accusé de réception).

12.2. Toute annulation d'une prestation de service ou d'une location par le client ne pourra pas entraîner le remboursement des sommes déjà versées ni aucune indemnisation quelconque.

12.3. Si aucune somme n'avait encore été versée, ILS CONSULTING GROUP est en droit de réclamer des frais d'annulation forfaitaires de 125,00- €, sans préjudice de la réclamation du remboursement de tous les frais déjà engagés par ILS CONSULTING GROUP pour la commande annulée.

12. Suspension et résiliation

13.1. ILS CONSULTING GROUP se réserve le droit de suspendre la fourniture d'un service ou la livraison d'un produit en cas de violation d'une obligation contractuelle par le client et moyennant l'envoi d'une mise en demeure écrite n'ayant eu pour conséquence la cessation de la violation dans un délai de 5 jours ouvrables à dater de la mise en demeure.

13.2. ILS CONSULTING GROUP a le droit, sans porter préjudice à son droit de réclamer des dommages et intérêts, de résilier le contrat (et donc d'interrompre la livraison du service ou du matériel d'une manière définitive) de plein droit sans mise en demeure et sans porter atteinte à l'obligation du client de payer les montants dus si la faute contractuelle mentionnée à l'article 13.1 persiste.

14. Force majeure

14.1. Aucune partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution partielle ou totale de ses obligations et des dommages subit par l'autre partie, à l'exception des engagements de payer une somme d'argent, si cette non-exécution est due à la survenance d'un élément constitutif de force majeure.

14.2. Un cas de force majeure est tout événement qui est imprévisible et en-dehors de la volonté des parties tel que notamment, et sans que cette liste soit limitative : la tempête, l'incendie, l'inondation, l'accident grave ou la grève intempestive.

14.3. La partie ayant été empêchée dans l'exécution de ses obligations devra informer l'autre partie par téléphone, par mail avec accusé de réception ou par lettre recommandée dans les 24 heures suivant la survenance de cet événement.

14.4. Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités et les conditions d'exécution de la commande, si cela s'avère encore possible.

15. Confidentialité

15.1. ILS CONSULTING GROUP s'engage à mener une politique de discrétion très stricte. Les données à caractère personnel ne seront publiées ou transmises à d'éventuels intervenants dans le cadre d'un événement qu'avec l'accord exprès et préalable du client.

15.2. À tout moment et sans la moindre justification, le client peut s'opposer, en contactant ILS CONSULTING GROUP, au traitement de ses données personnelles.

16. Propriété intellectuelle

16.1. L'ensemble des logos, marques, photos, vidéos, et modèles figurant sur quelque support que ce soit (documents, mails, site internet, réseaux sociaux...) de ILS CONSULTING GROUP restent sa propriété exclusive.

16.2. Sauf stipulation contraire reprise dans les conditions particulières, toute reproduction partielle et/ou complète de ces éléments, quel que soit le support, et dans quelque but que ce soit, est interdite.

16.3. ILS CONSULTING GROUP s'engage à ne pas reproduire des éléments protégés détenus par ses clients, fournisseurs et autres intervenants, sur quelque support que ce soit sans l'accord préalable et exprès des intéressés.

17. Divers

17.1. Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative, une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales sont déclarées nulles, leur disparition n'affecte pas la validité de l'ensemble des autres dispositions reprises dans les présentes conditions générales.

17.2. Le fait, pour l'une des parties de tolérer une situation ou de ne pas exercer ou faire exécuter l'un des droits qui lui est conféré ne pourra être considéré comme un abandon de ce droit ou de tout autre droit.

18. Litige

18.1. ILS CONSULTING GROUP et le client privilégient les tentatives de règlement à l'amiable en cas de contestation quelconque, avant tout recours devant les Cours et Tribunaux.

18.2. Les relations contractuelles entre ILS CONSULTING GROUP et le client sont régies par le droit belge.

18.3. En cas de litige relatif aux relations contractuelles de ILS CONSULTING GROUP avec le client, les Cours et Tribunaux de Nivelles seront seuls compétents. Le texte officiel en cas de différend relatif à l'interprétation des contrats est le français.